

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[138_Correspondance croisée entre François Guizot et son ami Sylvain Dumon : 1824-1870](#)[Item](#)[Paris, le 18 octobre 1853, Pierre-Sylvain Dumon à François Guizot](#)

Paris, le 18 octobre 1853, Pierre-Sylvain Dumon à François Guizot

Auteurs : Dumon, Pierre-Sylvain (1797-1870)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Economie](#), [Enfants \(Guizot\)](#), [Finances \(François\)](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Politique \(France\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1853-10-18

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote31, AN : 163 MI 42 AP 138 Papiers Guizot Bobine Opérateur 22

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Dumon, Pierre-Sylvain (1797-1870), Paris, le 18 octobre 1853, Pierre-Sylvain Dumon à François Guizot, 1853-10-18.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle).

Consulté le 22/12/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/5746>

Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Val-Richer (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Paris (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 11/12/2023 Dernière modification le 18/01/2024

31

Paris, 18 juil. 1852.

mon cher ami,

Je vous envoie par le D^u de Witt un petit
port-billet à prendre pour la souscription
nouvelle la part à la quelle il a droit. Ces
actions nouvelles sont émises au pair de 500.
Jusqu'au 1^{er} janvier 1852, elles jouissent d'un
intérêt de 4 1/2% sur les sommes versées; à partir
du 1^{er} janvier 1852, elles auront les mêmes droits
et, par conséquent, la même valeur que les actions
actuelles de Strasbourg. Or, les actions de Strasbourg
valent actuellement plus de 500. Il est probable
qu'elles conserveront à peu près cette valeur; les
actions nouvelles, qui se de Witt ont émises au pair de
500, jouissent donc d'un intérêt de 4 1/2% au 1^{er} janvier 1852,
et elles auront, dès le lendemain même de leur
émission, une prime proportionnée aux avantages qu'elles
ont eus, dont le tiers à supporter sera bien
les jours, même en faisant la part de leur

18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

l'empire qui se remue sans cesse
d'effusion, le moyen est si grande que la part
me parait impossible et le bénéfice certain; et
depuis son commencement que le bénéfice doit
plus en valeur considérable.

Il faut aussi de plus trois ou quatre jours
de suite de travail y sans grande interruption;
le pain y est abondant, et le vin y est bon et pur. Le
solon son pays natal y est si fertile que la culture
de pain et de vin suffisent à leur subsistance
l'abandonnent tout entier, et même un d'iceux. L'air
devant le pays tranquille, sans vent contraire pour
ce qui est, ainsi le portant par à autre chose, et
effrayé même à la seule pensée d'un changement;
et le bénéfice offert à la forme en fait semblable
de l'empire, par ce dont par qu'on en l'empire
son empereur, en fait, le caractère public
est réel, depuis que les provinces sont gouvernées
par le prince par les maîtres, par le prince et

en l'empire, et
et en fait.

Il faut
l'empire, et
en fait, par
pour le compte
que pendant
par ce l'empire
la culture à la
à son l'empire
arrangement est
la culture de
en l'empire, par
de l'empire et
l'empire. — L'empire
en fait par

en Vendre, mais on l'ait et on l'a vendu au grand,
et cela suffit.

Est à vous,

L. D.

Il faut dire que la C^{te} de
Strasbourg est arrivée avec la suite de ses
meubles pour que cette dernière soit en mesure
pour le compte des actionnaires de la C^{te} de Strasbourg,
qui prendent part à la nouvelle souscription, de
faire un inventaire, sous la simple condition de percevoir
la somme de 10 p. 100 que la C^{te} de Strasbourg a versée
à la nouvelle souscription sur les sommes versées. Cet
arrangement est conclu pour un an. Au bout de l'année
la suite des meubles vendus sera mise aux enchères
publiques, sans être sous aucune réserve. On leur
doit avant tout verser une somme de 10 p. 100, soit
environ de deux tiers, avant l'expiration de
l'année. — Si l'on n'a pas, en vertu de son droit,
ou avant que immédiatement à la disposition, le

3
3
L'homme d'influence pour effectuer le mouvement
demandé, il pourrait faire faire par son
établissement par la suite de crédits mobiliers,
et il aurait une vue devant lui pour établir le
fonds, et il peut continuer son mouvement d'être, ou
pour le rendre en temps opportun, et il peut
établir son bénéfice.

Il est de un grand intérêt de voir
ce qui se passe dans les affaires
commerciales et industrielles
et de voir comment elles se
développent et comment elles
sont affectées par les
changements de la situation
générale. Il est de un grand
intérêt de voir comment les
affaires se développent et
comment elles sont affectées
par les changements de la
situation générale. Il est de un
grand intérêt de voir comment
les affaires se développent et
comment elles sont affectées
par les changements de la
situation générale.